



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension des activités de conditionnement de vins et de stockage de matières combustibles du site TERRE DE VIGNERONS à Landerrouat (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TERRE DE VIGNERONS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-François BRUERE, Président du Directoire

RCS / SIRET

3 1 8 8 6 9 2 9 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

Union de sociétés coopératives agri.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE soumise à enregistrement au titre des rubriques suivantes : 2251.B.1 et 1510.2.b

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TERRE DE VIGNERONS - UNION PRODIFFU exploite actuellement un site de conditionnement et de stockage de vin sur la commune de Landerrouat (33). L'établissement est réglementé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°14 464 du 4 mai 2001 au titre des rubriques 2251 (conditionnement de vins à hauteur de 80 000 hL/an), 1510 (stockage de matières combustibles en entrepôts couverts d'un volume total de 22 500 m³) de la nomenclature des ICPE.

L'exploitant projette une augmentation de son activité de conditionnement de vins à 150 000 hL/an, soit 70 000 hL/an en plus vis-à-vis de l'autorisation initiale (supérieur du seuil de l'enregistrement, fixé à 20 000 hL/an au titre de la rubrique 2251).

Le volume des entrepôts couverts de stockage de matières combustibles représente actuellement environ 66 500 m³ et est supérieur au seuil de l'enregistrement, fixé à 50 000 m³ au titre de la rubrique 1510.

Ce projet comprend également des travaux visant à mettre en conformité le site vis-à-vis de la réglementation ICPE applicable.

4.2 Objectifs du projet

L'extension des activités de conditionnement de vins et de stockage de matières combustibles a pour objectif de :

- développer les activités du site de manière générale,
- répondre aux besoins des clients,
- pérenniser les postes actuels et créer des postes supplémentaires,
- développer l'économie locale et la filière viticole.

Le projet comprend également un ensemble de travaux visant à mettre en conformité le site vis-à-vis de la réglementation ICPE applicable, améliorer les conditions d'exploitation et limiter les incidences du projet sur l'environnement et les risques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'engendre pas de modification majeure du site et des installations.

La phase travaux consiste notamment en :

- la création d'une voie-engins, d'aires de mise en station des moyens aériens et aires de stationnement permettant de faciliter l'accès au site par les services d'incendie et de secours (travaux de terrassement sommaires) ;
- l'ajout de ressources d'eau d'extinction incendie (2 réserves incendie de 180 m³ au Sud-Ouest et au Sud-Est du site) ;
- la reprise du degré coupe-feu de la paroi séparant la cuverie et le hangar 4 (principalement stockage de bouteilles en tirées-bouchées).

Pour rappel, l'établissement a d'ores et déjà fait l'objet d'une extension des bâtiments de stockage existants de 2470 m² comprenant un hangar de stockage de matières sèches (hangar 7, 1270 m²), un auvent de stockage de bouteilles vides (1090 m²) et un local de charge (110 m²). Cette extension a fait l'objet d'un porter à connaissance, le 3 juin 2009. La préfecture a pris acte de ce porter à connaissance le 3 septembre 2009.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification majeure des conditions d'exploitation actuelles.

Le projet permettra d'augmenter les volumes de vins conditionnés et stockés et améliorer les conditions d'exploitation et la gestion du risque incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement est actuellement régi par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°14 464 du 4 mai 2001 au titre des rubriques 2251 (conditionnement de vins à hauteur de 80 000 hL/an) et 1510 (stockage de matières combustibles en entrepôts couverts d'un volume total de 22 500 m³) de la nomenclature des ICPE.

Le projet d'extension des activités de conditionnement de vins et de stockage de matières combustibles fait l'objet d'un dossier de Porter à connaissance comportant tous les éléments permettant d'apprécier le caractère substantiel des modifications et évolutions apportées, conformément aux dispositions de l'article 512-46-23 du code de l'environnement.

Ce Porter à connaissance est joint en annexe de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de conditionnement de vins	150 000 hL/an
Quantité maximale de matières combustibles présentes au sein du site	1500 t
Volume total des cellules de stockage	66 500 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

TERRE DE VIGNERONS
Site de Landerrouat
17-19, Route des Vignerons
33790 LANDERROUAT

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 0 9' 2 4 " 04E Lat. 4 4° 4 4' 2 5" 29N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement TERRE DE VIGNERONS de Landerrouat est réglementé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°14 464 du 4 mai 2001 au titre des rubriques 2251 (conditionnement de vins à hauteur de 80 000 hL/an) et 1510 (stockage de matières combustibles en entrepôts couverts d'un volume total de 22 500 m³) de la nomenclature des ICPE. Le dossier initial de demande d'autorisation environnementale date du 17 mars 2000.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (SIGENA) Aucun espace naturel faisant l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF de type I ou II et ZICO) ne se situe au droit et dans un rayon de 5 km autour du site TERRE DE VIGNERONS.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (Sigena)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (Sigena)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (Sigena)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (Sigena)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Préfecture de Gironde Le PPBE de Gironde a été approuvé par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015. Aucune infrastructure de transport terrestre située au sein de la commune de Landerrouat ne fait l'objet d'un classement. le site ne se situe pas au sein d'un secteur affecté par le bruit recensé dans le PPBE Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Ministère de la Culture (Atlas des patrimoines)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (SIGENA), sig.reseau-zones-humides.org., SDAGE Adour-Garonne, SAGE Dordogne Atlantique

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Préfecture de la Gironde (DDRM de la Gironde), Géorisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BRGM, Géorisques Site "BASOL" le plus proche : "USTOM" (n°33.0271) à 4,2 km au Nord-Ouest du site. Aucun site "BASIAS" dans un rayon de 5 km autour du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Agence de l'eau Adour-Garonne, SANDRE La commune de Landerrouat est classée en Zone de Répartition des Eaux par arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ARS Gironde, ARS Lot-et-Garonne Aucun captage d'Eau Destinée à la Consommation Humaine ni aucun périmètre de protection ne se trouve dans un rayon de 5 km autour du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Ministère de la Culture (Atlas des patrimoines)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine (Sigena). La ZSC (Directive Habitats) "Réseau hydrographique du Dropt" (FR7200692) est située à 550 m au Sud du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Ministère de la Culture (Atlas des patrimoines)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme actuellement, le site projeté sera alimenté en eau par le réseau d'adduction en eau potable de la commune de Landerrouat. Actuellement, le fonctionnement du site engendre une consommation moyenne en eau potable d'environ 15 000 m ³ /an. L'établissement souhaiterait obtenir un ratio autorisé maximal « litre d'eau consommée / litre de vin produit » de 1,2. En situation d'exploitation future, le volume prévisionnel maximal de prélèvement en eau potable du site s'élèverait à 18 000 m ³ /an (75 m ³ /j pour 240 jours travaillés), pour une production de vin de 150 000 hL/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage n'est réalisé ou projeté. Le site projeté n'est pas de nature à engendrer de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les phases travaux et exploitation n'engendreront pas d'excédent en matériaux. Les travaux de terrassement pour l'aménagement de la voie-engins occasionneront des déplacements de terres végétales. Les terres de déblai seront réutilisées sur site sous forme de remblai pour le nivellement du terrain ou l'aménagement de merlons.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les phases travaux et exploitation n'engendreront pas de déficit en matériaux. Les travaux de terrassement pour l'aménagement de la voie-engins occasionneront des déplacements de terres végétales. Les terres de remblai éventuellement nécessaires proviendront des opérations terrassement effectuées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site industriel existant, dans un contexte urbanisé. Les activités du site ne sont pas à l'origine de nuisances (sonores, lumineuses, vibratoires, ...) de nature à perturber la faune et la flore locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné du site Natura 2000 le plus proche de plus de 500 m. Il n'existe aucune connexion topographique, écologique ou hydrographique entre l'établissement et ce site Natura 2000. => Aucune incidence sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté n'est pas concerné par une zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site industriel existant, dans un contexte urbanisé dédié aux activités économiques à vocations commerciales, artisanales, d'entrepôts ou de bureaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est répertorié au droit et aux abords du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Landerrouat n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels. A noter que le site se situe toutefois en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles forts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'activité du site (conditionnement et stockage de vins), et du projet, l'établissement n'engendre pas de risque sanitaire particulier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En situation projetée, le trafic journalier moyen est estimé à 50 véhicules légers et 41 poids-lourds. L'impact sur le trafic local (RD 139 et 234) reste limité et acceptable. Les conditions d'accès sont sécurisées et les voiries empruntées en bon état et conçues pour supporter une circulation importante de poids-lourds.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit liées à l'activité du site sont le trafic et les installations d'embouteillage. Au vu des mesures prises par l'exploitant afin de limiter l'émission de bruit, l'impact sonore est faible. Les émissions sonores respectent les limites réglementaires. L'étude acoustique du 15/11/2016 montre un niveau sonore résiduel de 30,5 dB(A) en période nocturne et de 44 dB(A) en période diurne. Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'engendre pas d'odeur particulière en dehors des bâtiments de conditionnement. Les activités d'embouteillage sont à l'origine d'odeurs caractéristiques ponctuelles perceptibles à l'intérieur des bâtiments.</p> <p>Aucune nuisance olfactive extérieure ne peut être perçue sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au regard de l'activité du site (conditionnement et stockage de vins), et du projet, l'établissement n'engendre pas de vibration particulière.</p> <p>Aucune vibration ne peut être perçue sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur du site a pour objet l'éclairage des zones de travail et des parkings lorsque l'éclairage naturelle n'est pas suffisant. L'impact de ces émissions lumineuse est limité.</p> <p>Les sources lumineuses à proximité du site, correspondant principalement à l'éclairage public, sont limitées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets atmosphériques sont les gaz de combustion de la chaufferie, des gaz d'échappement des véhicules et des émissions du poste de charge. Ces rejets sont limités.</p> <p>Toutes les dispositions sont prises pour limiter l'envol de poussières et matières diverses.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides correspondent aux eaux pluviales (rejet au réseau public communal), aux eaux usées sanitaires et aux effluents vinicoles (rejet à la station d'épuration de la cave SCA Les Vignerons de Landerrouat-Duras-Cazaugitat). Toutes les dispositions sont prises afin de garantir le traitement qualitatif et quantitatif des eaux et de prévenir tout risque de pollution par déversement accidentel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents sont constitués des rejets liquides décrits ci-avant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est générateur de déchets liés à son activité, correspondant principalement à des DIB.</p> <p>L'ensemble des déchets sont stockés sur une aire imperméabilisée dans des contenants adaptés et triés, stockés puis revalorisés ou éliminés par des prestataires agréés, conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ne se situe au droit et aux abords du site. Le site est existant et n'induit pas d'impact paysager particulier. Les bâtiments ont fait l'objet d'une intégration paysagère (implantation en retrait des voies de circulation, présence de haies végétales et murs périphériques, choix des matériaux, des couleurs, harmonie architecturale, ...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site industriel existant, dans un contexte urbanisé dédié aux activités économiques à vocations commerciales, artisanales, d'entrepôts ou de bureaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site TERRE DE VIGNERONS de Landerrouat se situe aux abords de deux sites d'activités similaires (caves vinicoles) situés au Nord : la SCA Les Vignerons de Landerrouat-Duras-Cazaugitat (VLDC) et le Château du Ragon.

Au regard des impacts potentiels du site TERRE DE VIGNERONS, les principales incidences cumulées avec les autres installations sont les effluents liquides et secondairement le trafic qui représente une faible proportion du trafic moyen journalier des axes de circulation situés à proximité (RD 139 et 234, TMJA estimé à 1 500 véhicules). Les effluents vinicoles issus du site sont pris en charge par la station d'épuration de la SCA VLDC, dimensionnée pour traiter les effluents des deux sites et au sujet de laquelle une convention de raccordement sera actualisée suite au projet d'augmentation des capacités de conditionnement de vins (150000 hL/an).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures prises pour éviter, réduire, voire compenser les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine figurent dans le dossier de Porter à connaissance, disponible en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (augmentation des activités de conditionnement et de stockage de vins, absence de changement du type d'activité), de l'absence de zones présentant des sensibilités environnementales particulières au droit de l'emprise du site et aux abords immédiats, et de l'analyse des incidences du projet sur l'environnement et les risques et les mesures prises en conséquence décrites dans le dossier de Porter à connaissance joint en annexe, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Cerfa n°14734 « Informations relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » (partie 8.1 - 1°)

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000 (partie 8.1 - 2°)

Annexe 3 : Montage photographique (partie 8.1 - 3°)

Annexe 4 : Plan d'ensemble du site (partie 8.1 - 4°)

Annexe 5 : Plan des abords du site au 1/2 500 (partie 8.1 - 5°)

Annexe 6 : Plan de situation du site vis-à-vis des sites Natura 2000 (partie 8.1 - 6°)

Annexe 7 : Porter à connaissance (parties 4 et 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature